

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 6 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.

Les Adjointes : Martine COLLIN, Tibault GROLLEMUND, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE.

Les Conseillers : Yvette GALLENE, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH arrivée à 20h36, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN.

Pouvoir : Jacqueline KERIGNARD à Martine COLLIN, Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Martine HUCHET.

Absents excusés : Jérôme LE DOUX, Jean-Pierre TANNEAU

Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : **23** de présents : **18** de votants : **21** Convocation : **31 janvier 2017**

Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu.

1- AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE/OGEC

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'OGEC Ste Anne en date du 14 avril 2003 pour tenir compte des effectifs 2016/2017.

La prise en charge au titre de l'année scolaire 2016/2017 sera de :

- 647 € par élève de classe élémentaire, soit 647 € x 45 élèves 29 115 €
- 1 472 € par élève de classe de maternelle, soit 1 472 € x 34 élèves 50 048 €

Cette dépense de 79 163.00 €, sera mandatée en TROIS tranches de 26 387.00 €.

2- PARTICIPATION SCOLAIRE ECOLE SAINTE MARIE DE SAUZON

Selon les frais de scolarité fixés par convention avec l'OGEC SAINTE ANNE, la participation de la commune pour l'année 2016/2017 à l'école Sainte Marie de Sauzon est fixée à 6 179€ selon de détail suivant :

- 2 944.00€ pour 2 élèves de Palais scolarisés en maternelle
- 3 235.00€ pour 5 élèves de Palais scolarisés en élémentaire

Avis favorable du Conseil Municipal.

3- ECOLE STANISLAS POMET : RÉPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITE 2016-2017

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de participation à la scolarisation 2016-2017 pour les élèves scolarisés à l'école Stanislas POMET et domiciliés sur les autres communes pour un montant total de **14 833.00€**.

BANGOR : 7 829.00 €

Elémentaire : 3 élèves x 647 € = 1 941 €

Maternelle : 4 élèves x 1472 € = 5 888 €

LOCMARIA : 3 591.00 €

Elémentaire : 1 élève x 647€ = 647 €

Maternelle : 2 élèves x 1472 € = 2 944 €

SAUZON : 3 413.00 €

Elémentaire : 3 élèves x 647 € = 1 941 €

Maternelle : 1 élève x 1 472 € = 1 472 €

4- ECLAIRAGE PUBLIC : extension sur la RD 190

Une extension du réseau d'éclairage public (du collège Michel Lotte à la Ressourcerie) est prévue pour éclairer le passage piéton réalisé route de Bangor, à proximité du Chtal. Montant des travaux : 29 200 € HT financés par Morbihan Energie à hauteur de 8 580.00€ soit une contribution communale de 20 620.00 € HT

Il s'agit de mesures de sécurité nécessaires et obligatoires en raison du passage piéton surélevé indique Monsieur le Maire en réponse à Madame Catherine MAREC. Afin de diminuer les frais (travaux et fonctionnement), Madame MAREC suggère l'usage de candélabres alimentés par éoliennes et panneaux solaires.

En effet indique Monsieur le Maire, cette idée mérite d'être étudiée, mais dans le cadre d'essais isolés pour commencer, plutôt que sur une extension comme celle-ci où une série de candélabres a déjà été installée récemment. Il était préférable de conserver une harmonie.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Monsieur HAYS signale un oubli de marquage au sol du passage piéton près de la porte Bangor.

5- TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « infrastructures de charge pour véhicules électriques au Syndicat Morbihan Energie »

Il s'agit de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Morbihan Energie. Le syndicat se chargera ainsi de la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides.

La commune versera à ce titre une participation financière au syndicat d'un montant de 1 200€.

La borne de recharge sera installée sur le parking des Glacis.

Madame Marie-Françoise LE BLANC demande si Morbihan Energie percevra le montant payé par les particuliers. Ce sera le cas puisque le syndicat assurera la totalité des travaux d'installation mais aussi l'alimentation de la borne.

Existe-t-il d'autres bornes de recharge sur l'île demande Monsieur HAYS ? Il n'existe actuellement aucune borne de recharge sur le domaine public.

Contrairement aux idées transmises, la voiture électrique n'est pas un mode de transport écologique précise Madame Catherine MAREC : la charge des véhicules fait appel au nucléaire, les batteries sont polluantes, les réserves naturelles de lithium ne seraient pas suffisantes pour équiper tous les véhicules de la planète. De plus, le coût est encore élevé pour le consommateur : prix d'achat supérieur – location d'une batterie chaque mois (environ 100€/mois). Tout ceci dans une région qui ne possède pas de centrale nucléaire et importe son électricité... Madame Catherine MAREC souhaite que les solutions alternatives soient étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce transfert, à l'unanimité, à compter du 1^{er} mars et pour une période de 5 ans.

6- CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

Dans le cadre de la demande de classement de la commune en station classée de tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que la collectivité n'a pas fait l'objet, de son fait, d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent la demande de classement.

7- PERSONNEL – modification du régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP et de l'indemnité spéciale de police municipale

Un groupe de travail a étudié la mise en place du nouveau régime indemnitaire : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le projet a reçu l'avis favorable du comité technique local du 30 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'instauration du RIFSEEP composé d'une part fonctions (IFSE) uniquement, au bénéfice des membres des cadres d'emplois visés par la délibération à compter du 1^{er} mars 2017 et valide les critères et montants proposés.

Madame Marie-Françoise LE BLANC regrette que l'absence de publication des décrets concernant certains cadres d'emplois retarde l'application du RIFSEEP pour les cadres d'emplois telles que les filières technique et culturelle. Un nouveau dossier devra donc être préparé pour ces filières et présenté au comité technique puis au Conseil.

Monsieur le Maire propose la mise en place de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents, des chefs de service et des directeurs de la police municipale à compter du 1^{er} mars 2017. Cette indemnité viendra compenser l'absence de prise en compte de la filière police municipale dans le RIFSEEP.

En application des textes, le taux proposé est de 7% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, pour le grade concerné. L'indemnité sera modulée en fonction des absences selon les mêmes conditions que le RIFSEEP. Le dossier sera soumis à l'avis du prochain comité technique.
Avis favorable du Conseil.

8- ECHANGE DE PARCELLES A ANTOUREAU

Le Conseil donne un avis favorable à l'échange de parcelles proposé à Antoureau, entre Monsieur Yves SEVENO et la commune. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Monsieur SEVENO.

9- MOBIL-HOME : participation locative

Un mobil-home d'occasion, destiné à l'hébergement des agents saisonniers à la police municipale, a été acquis par la commune en 2016 (la commune louait auparavant des logements dans le privé). Celui-ci a été placé sur le terrain communal des Glacis à côté de ceux des renforts de gendarmerie. Disposant de 2 chambres, il peut accueillir 2 agents.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation mensuelle à 150€ / occupant.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la politique sociale de l'accession à la propriété, Bretagne Sud Habitat (BSH) envisage la mise en vente de logements individuels de la résidence « La Poudrière ». A ce titre, BSH sollicite la résiliation du bail emphytéotique par lequel la commune a mis le terrain du projet à disposition de BSH jusqu'au 01/01/2043. Les locataires occupants seront prioritaires et bénéficieront d'un prix de vente minoré. Une clause « anti spéculation » empêchera la revente des logements à destination de résidence secondaire dans les 5 ans.

Et pour ceux qui ne sont pas intéressés par l'acquisition demande Madame Marie-Françoise LE BLANC ? Ils continueront à occuper leur logement.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la vente de 50% des logements dans un premier temps, avec résiliation du bail pour les logements concernés si c'est possible. Ce qui facilitera la vente.

Comment choisir si tous les locataires souhaitent acheter demande Madame MAREC ? C'est peu probable.

Monsieur Jérôme HAYS propose de vendre 30% pour commencer.

Monsieur le Maire précise que cette vente vise à dégager de la capacité d'autofinancement pour le bailleur et rappelle que la commune a sollicité BSH pour le projet d'éco-lotissement de Bellevue.

Le sujet sera mis en délibération lors du prochain Conseil de mars.

- ✚ Le club « Aston Martins Owners Club » France séjournera à Belle Ile du 29/09 au 01/10/17 avec 38 véhicules. Un défilé est prévu avec élection du prix de l'élégance.

- ✚ En raison du renforcement des normes de sécurité lors des manifestations, Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour la préparation et la mise en place de la sécurité des animations à venir. Madame Catherine MAREC souligne que le dispositif anti-intrusion a mobilisé beaucoup de personnel et d'élus en 2016. Madame Marie-Françoise LE BLANC demande si la programmation des Palais Piéton est faite.

La commission animation se réunira prochainement.

Le groupe de travail sera constitué de Jacky Lemaire, Georges Mignon, Tibault Grollemund, Stéphane Tinchant, Jérôme Hays et Martine Huchet.

- ✚ Monsieur Jean-Luc GUENNEC indique que la commune a décidé de prendre en charge l'entretien, le contrôle et la perception des redevances des zones de mouillage extérieures (ZMEL) de Port Fouquet à Port York. Avant toute délégation de l'Etat, une étude d'impact, sous maîtrise d'ouvrage communale, est nécessaire sur la totalité du littoral bellilois. Selon Monsieur le Maire, cette nouvelle mission devrait pouvoir être assurée sans moyens matériels supplémentaires, au moyen de contrôles effectués de la côte à raison d'une à 2 fois/semaine. Madame Catherine MAREC demande si de nouveaux mouillages peuvent être ajoutés et indique que certaines bouées sont abandonnées. Monsieur Jean-Luc GUENNEC précise que l'Etat demande aux collectivités de réaliser une étude d'impact sur le milieu. A ce sujet, Madame Catherine MAREC indique que certaines bouées ont été supprimées ou déplacées pour protéger l'herbier proche du Gros Rocher par exemple. Malgré cela, des voiliers viennent parfois jeter l'ancre de nuit dans la zone à protéger.

- ✚ Madame Martine COLLIN donne lecture des remerciements de la classe de neige de l'école POUMET.
- ✚ Monsieur Jérôme HAYS demande ce que devient le logement des médecins. Nous sommes en attente d'information de l'hôpital précise Monsieur le Maire qui a assisté au conseil d'administration du FBI Mer où l'importance de l'existence de ce logement a été rappelée.
- ✚ Madame Catherine MAREC fait part au Conseil de son inquiétude vis-à-vis de la réserve en eau potable et demande s'il n'est pas du ressort du Maire d'alerter Monsieur le Préfet à ce sujet. Les mesures de restrictions ne devraient-elles pas être mises en place. Ce problème était à l'ordre du jour du comité syndical du 27 janvier dernier précise Monsieur le Maire. Le Syndicat Eau du Morbihan a réalisé un focus sur l'alimentation en eau potable sur tout le département et la Préfecture a réuni le comité de pilotage « sécheresse » fin janvier. A Belle Ile, la réserve est actuellement de 500 000m³ pour une capacité totale de 800 000m³. C'est une réserve suffisante pour tenir jusqu'en septembre mais la perspective d'un hiver sec est à anticiper. A ce titre, Monsieur le Préfet a autorisé le captage au fil de l'eau des 6 stations de captage de l'île. A ce jour, seules deux des 6 stations sont en service reprend Madame MAREC. Sans être alarmiste, elle engage à la vigilance. Une information locale d'économies d'eau n'est-elle pas souhaitable ?

Monsieur le Maire indique que la station du Coléty est en travaux, et qu'une information sera faite dans le Petit Journal.

Séance levée à 21h43.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.

Les Adjointes : Martine COLLIN, Jean-Luc GUENNEC.

Les Conseillers : Marie-Céline GUILLERME, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LE DOUX, Catherine MAREC, Georges MIGNON.

Pouvoir : Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Martine HUCHET, Tibault GROLLEMUND à Martine COLLIN, Marie-Christine PERRUCHOT à Ludovic HUCHET, Béatrice TERRIEN à Jean-Luc GUENNEC, Jacky LEMAIRE à Georges MIGNON.

Absents excusés : Jean-Pierre TANNEAU, Jérôme HAYS, Marie-Paule PERRUCHOT, Yvette GALLENE, Muriel VALLADE.

Secrétaire de séance : Martine COLLIN

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : **23** de présents : **12** de votants : **18** Convocation : **7 mars 2017**

Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Jérôme LEDOUX comme président de séance pendant le vote des comptes administratifs 2016.

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2015 dressé par le receveur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Budget communal :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 072 632.87€ dont 129 115.90€ d'intérêts d'emprunts et dettes ; Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 524 856.71 € réparties comme suit : 258 396€ de produits des services, 1 356 177€ d'impôts et taxes diverses, 739 351€ de dotations de l'Etat, 96 308€ de revenus des immeubles.

L'excédent de fonctionnement 2016 s'élève à **402 541.00 €** duquel il faudra déduire le remboursement du capital des emprunts 2017 (249 095.46€) soit une épargne nette de 106 445.54€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 876 609.79€ et portent essentiellement sur l'effacement des réseaux, les travaux de voirie, l'affaissement côtier de Ramonette, diverses installations et études. Les recettes d'investissement se montent à 944 214.30€ dont 200 685€ de subventions diverses, 741 099€ de dotations, TVA, TLE, excédent de fonctionnement capitalisé.

Comme prévu au budget primitif, l'exercice 2016 a été réalisé sans aucun emprunt.

La section d'investissement présente un excédent de **395 419.15€** qui sera reporté en 2017.

Budget du port : présenté par Monsieur Jean-Luc Guennec.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 099 386 € dont 323 945€ de frais de personnel, 406 111€ de charges à caractère général, 22 462€ d'intérêts d'emprunts et 282 181 € de dotations aux amortissements. Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 250 992 € comprennent notamment les redevances portuaires : 501 774€, les contrats plaisance 157 151€ et le passage 240 414€, la vente de carburant 143 695€.

L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé est de **151 605.51€** dont il faut déduire le capital des emprunts 2017 (75 390.66€), soit une épargne nette de 76 214.85€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 343 286 € et concernent le solde du marché d'aménagement du quai Fouquet, la maison des pêcheurs, les mouillages, l'acquisition de matériel informatique, et de zodiacs, le remboursement du capital des prêts (73 470€). Les viviers installés fin décembre seront financés sur l'exercice 2017.

Les recettes d'investissement se montent à 505 595 € dont 124 613 € d'excédent de fonctionnement 2015. départemental. Conformément au budget primitif, l'exercice 2016 a été réalisé sans aucun emprunt.

La section d'investissement présente un excédent de **158 309.54€** qui sera reporté sur l'exercice 2017.

Budget de la ZA de Mérezel :

Les dépenses réelles concernent les travaux effectués pour la 2^{ème} tranche de la zone d'activité pour la somme de 5 231.21€ HT. Aucune recette encaissée courant 2016, des ventes de terrains sont en cours chez le notaire.

Pour 2017, il restera à encaisser 133 440€ de vente de terrains et financer par le budget principal un déficit cumulé des deux tranches de travaux de la zone d'un montant de 56 660.62€.

Budget VVF :

Le compte administratif se résume au remboursement des prêts par la commune : capital 68 153.73€ et intérêts 11 845.17€ soit une annuité de 79 998.90€ remboursée intégralement par VVF Village.

Le Maire se retirant au moment des votes, le président de séance demande au conseil de se prononcer sur les différents comptes administratifs : commune, port, ZA de Mérézel, VVF ; qui sont approuvés à l'unanimité des voix.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats suivants :

COMMUNE :

362 541€ (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement

40 000€ (art. 002) résultat de fonctionnement reporté

PORT :

131 065.51 € (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement

20 000.00 € (art.002) résultat de fonctionnement reporté

ZA de Mérézel :

190 099.62 € (art.002) résultat de fonctionnement reporté

VVF :

68 153.76 € (art.1068) pour financer les dépenses d'investissement

DEPLACEMENT DU MAIRE

S'agissant d'une mission spéciale (hors cadre normal), le Conseil décide de prendre en charge les frais de déplacement du maire pour son déplacement prévu le 23 juin 2017 à Toulon pour assister au congrès national des Villes Marraines.

Madame Marie-Françoise LE BLANC s'interroge sur les Villes Marraines. Il s'agit de l'association en charge du parrainage du navire-école tel que « Le Tigre ».

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Mission Locale pour l'Emploi accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la qualification. Il s'agit d'une mission d'insertion professionnelle et sociale pour 1 600 jeunes suivis sur le secteur en 2016 dont environ 30 sur Belle Ile précise Monsieur le Maire. Les orientations 2017 portent sur la mobilité, la création d'un service emploi pour répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des PME, la participation à la mise en œuvre de la Maison des Services.

Madame Martine HUCHET donne l'exemple d'un financement obtenu par la mission locale pour un jeune souhaitant reprendre une formation suite à un changement d'orientation. Madame Marie-Françoise LE BLANC rappelle les aides obtenues il y a quelques années pour le financement du permis de conduire.

Avis favorable du Conseil pour contribuer au fonctionnement de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes à hauteur de 6 506.50 € pour l'année 2017.

FESTIVAL DU MOR BRAZ 2017 – ESCALES PHOTOS –

Le Festival du Mor Braz concerne plus que les communes de Le Palais, Hoëdic, Houat, Plouharnel, Locmariaquer et La Trinité sur Mer puisque Sauzon s'est retiré. Cette année, le thème portera sur la pêche en mer.

Suite à la question de Madame Catherine MAREC sur le choix des photographes et du format des affiches, Monsieur le Maire précise que la recherche de photographe est effectuée par le directeur artistique puis validée par le conseil d'administration de l'association. Les formats dépendent des photographes mais le support de fixation permet une adaptation pour ne pas nécessiter de percer les façades chaque année.

Avis favorable du Conseil pour le renouvellement de la convention pour un montant de 2 000€.

CONVENTION COMMUNE/CCBI : OCCUPATION DE L'ECOLE Stanislas pomet

Ce point est reporté en raison de modifications transmises par les Pep56 le 10 mars et n'ayant pas permis la mise à jour de la convention.

ACQUISITION D'UN MOBIL-HOME

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un mobil-home neuf validé par la commission finances-travaux du mars 2017 pour un montant de 11 500 € HT. Ce mobil-home viendra rejoindre le 1^{er} sur le terrain communal des Glacis et est destiné à l'hébergement des policiers municipaux saisonniers et pourrait aussi servir pour les médecins.

Pour répondre à la question de Madame Martine HUCHET, Monsieur le Maire rappelle que, selon la décision du conseil municipal du 6 février 2017, une participation financière de 150 €/mois sera demandée à chaque occupant.

Pour Madame Geneviève LE CLECH, il faudrait en premier lieu faire le tour des campings pour savoir s'il est possible de leur acheter un mobil-home d'occasion. Madame LE CLECH ajoute que plusieurs mobil-home arrivent chaque année sur l'île mais que dans la majeure partie des cas, ils ne repartent pas (pas d'épaves de mobil-home à partir sur les quais). Le prix du mobil-home proposé semble très élevé pour Monsieur LE DOUX qui a eu connaissance d'occasions à 5 000€ au camping de Bordénéo.

Le mobil-home proposé ici est vendu d'occasion mais n'a jamais servi, il est donc d'état neuf.

Monsieur le Maire propose de consulter le camping de Bordénéo pour connaître les possibilités d'occasion sur place.

BRETAGNE SUD HABITAT – Résidence La Poudrière

Comme indiqué lors du conseil municipal du 6 février dernier, il s'agit d'autoriser la vente de logements individuels à la résidence La Poudrière et résilier le bail emphytéotique accordé à Bretagne Sud Habitat.

Monsieur le Maire confirme à Madame LE BLANC que les locataires ne désirant pas se porter acquéreurs ne pourront pas être expulsés et ne subiront pas d'augmentation significative de leur loyer.

Pour Madame LE BLANC, il s'agit d'une belle opportunité pour les locataires mais cela représente aussi une diminution du nombre de locatifs sur la commune.

La vente des logements permettra de financer de nouveaux logements rappelle Monsieur le Maire.

La vente de 50% des logements de la résidence La Poudrière et la résiliation du bail emphytéotique sont acceptées à l'unanimité.

LOGEMENT DES MEDECINS

Le Conseil, à l'unanimité, valide la répartition suivante pour les charges afférentes au logement des médecins pour l'année 2016 : total des frais 2016 : 8 331.74€ dont 50% pour Palais (4 165.87€) et 50% à répartir entre les communes de Bangor, Locmaria et Sauzon. Les communes de BANGOR et LOCMARIA seront à nouveau sollicitées malgré leurs refus des années précédentes.

Pour l'année 2017, il est proposé de renouveler le bail auprès de Madame CASTERS et de prendre en charge la gestion du logement afin d'avoir un suivi de son occupation effective. Une participation financière de 20€ /nuitée sera demandée aux occupants (médecins, stagiaires, internes).

Avis favorable du Conseil.

EGLISE : mise en conformité de l'installation électrique

L'église fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité en raison de la vétusté de son installation électrique.

Le devis de mise en conformité établi par la Société LAUTECH s'élève à 51 840,12 € H.T.

Madame Marie-Céline GUILLERME rappelle la demande de Monsieur Jérôme HAYS concernant le chauffage électrique d'appoint.

Il n'est ici question que de la mise en conformité de l'installation électrique.

Le Conseil accepte le plan de financement prévisionnel suivant :

- 27 % : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 13 997 €
- 20 % Conseil Départemental : 10 368 €
- 30 % Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) : 15 552 €
- Le solde financé par la Commune

LOCAL MAISON DES PECHEURS

Sur proposition de la commission finances-travaux, le Conseil décide d'accorder à Mr Christophe GERMAIN (SAS Viviers bellinois), la location du local du rez-de-chaussée de la maison des pêcheurs libéré par la SAS Bord de Côte le 31 décembre 2016.

Le bail dérogatoire sans propriété commerciale sera établi par Maître LELOUP pour 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2017 moyennant un loyer annuel de 4 500 € H.T.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Monsieur le Maire rappelle que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de la Coulisse et sous la Citadelle accordé pour une durée de 2 ans arrivé à échéance au 31/12/2016.

Comme évoqué lors des réunions du 30/11/2016 et du 1/02/2017, la commune souhaite étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter les services de l'Etat pour :

- la demande de création d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral de Port Jean à Port York,
- la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de la Coulisse (Ramonette) et l'anse de Le Palais.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau planning d'organisation du temps scolaire a été établi en concertation avec l'équipe éducative, le conseil d'école, les ATSEM et les intervenants TAP. Il prévoit deux créneaux de 1h30 d'activités périscolaires de 15h à 16h30 le lundi et vendredi au lieu de 3 fois 1h cette année. Le mardi et le jeudi, la classe finira à 16h00. Le reste du planning de la semaine d'école n'est pas modifié. Avis favorable du Conseil à cette proposition qui devra être validée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- Le conseil est informé des statistiques 2016 en matière d'état civil, urbanisme, effectifs scolaires, activités de la bibliothèque
- Chaque conseiller a reçu le tableau des permanences pour les scrutins à venir et devra prévenir le service élection au plus vite en cas d'empêchement.
- Suite à sa rencontre avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire indique que la future maison de santé n'entre pas dans le plan de financement de l'hôpital et devra être prise en charge par la commune siège, comme sur le continent. Madame LE BLANC s'étonne que la seule commune de Palais soit mise à contribution alors qu'il s'agit de l'hôpital de Belle-Ile.
- Plusieurs insulaires se sont liés pour fêter l'arrivée du printemps par un défilé costumé le samedi 25 mars à partir de 13h30, le centre de Palais sera piéton jusqu'à 19h. différents points d'animations sont prévus dans la ville, regroupant les associations de parents d'élèves, commerçants, musiciens...
- Une réunion publique présentée par EOLFI se tiendra à la salle Arletty le 12 avril à 18h30 concernant le projet de parc éolien flottant.
- MISACO organise une conférence sur la santé mentale au travail le mardi 21 mars à 20h30.
- Madame Martine COLLIN, adjointe aux affaires scolaires, informe les conseillers qu'un questionnaire sera prochainement distribué aux jeunes palantins de 13-17 ans, par le biais des écoles. Ce questionnaire sera suivi d'un rencontre en mairie afin de connaître leurs attentes et étudier avec eux des possibilités d'animations. Madame HUCHET demande si un projet précis est déjà à l'étude. Ce n'est pas le cas pour l'instant, il est prévu d'entendre les jeunes en premier. Et s'ils demandent un local ? La commune étudiera la possibilité de leur donner satisfaction précise le Maire, des crédits seront prévus pour la jeunesse au budget 2017.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- *Certains commerçants du marché ont reçu des décharges électriques via leur balance. Une vérification des bornes électriques est souhaitée.*
- *Le public propose de solliciter le mécénat et/ou les usagers pour les travaux relatifs à l'église.*
- *Qu'entend-t-on par maison de santé ? Il s'agit de la mutualisation des professionnels de santé libéraux. Ce projet est une demande de l'agence Régionale de Santé dans le cadre du contrat local de santé, il est actuellement estimé à 1 000 000€ HT et devrait être aidé à hauteur de 80%. Une mutualisation à l'échelle de l'île n'est-elle pas envisageable? C'est l'avis du conseil municipal mais il n'est pas partagé par tous.*
- *Un conseil municipal des jeunes est-il envisagé ? c'est une bonne idée souligne Monsieur le Maire, mais le temps et l'énergie manquent actuellement.*
- *Le public s'interroge sur le logement destiné aux médecins dont le bail est reconduit alors qu'il est question d'acheter un mobil-home qui pourrait aussi héberger les médecins ? Le bail du logement est reconduit pour un an seulement, avec gestion communale, afin de connaître l'occupation réelle de ce logement. Le Conseil municipal pourra ensuite prendre une décision pour le prolonger ou pas selon le taux d'occupation. Le mobil-home, quant à lui, est nécessaire pour l'hébergement des renforts saisonniers de police municipale. Dans l'hypothèse où il n'est*

pas occupé en permanence, Monsieur le Maire indique qu'il pourrait servir aux médecins remplaçants ou internes.

- *A propos des jeunes, Madame MAREC suggère de leur créer des « zones de rencontre », dans le bois du génie par exemple, au moyen d'agrès, où il leur serait possible de se retrouver, certains pratiquant du sport, d'autres non...*

Séance levée à 22h10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.

Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC.

Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN.

Pouvoir : Marie-Christine PERRUCHOT à Geneviève LE CLECH, Marie-Paule PERRUCHOT à Jacqueline KERIGNARD

Absente excusée : Yvette GALLENÉ

Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23 de présents : 20 de votants : 22 Convocation : 21 mars 2017

Monsieur le Maire souhaite un bon et heureux anniversaire à Madame Lotte, doyenne de la commune du haut de ses 104 ans.

Absence de remarques concernant le précédent compte-rendu.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Commune en € TTC

Les dépenses et les recettes de **fonctionnement** sont équilibrées à **2 870 000 €**.

Cette année, le budget a été établi en tenant compte d'une dotation communale d'insularité de 520 000 €.

L'objectif 2017 reste toujours, de réaliser, dans la mesure du possible, un excédent de fonctionnement permettant de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Les dépenses et les recettes de la section d'**investissement** sont équilibrées à **2 770 000 €** (1 520 000 € en 2015) avec le projet de la Maison de Santé.

Les principales dépenses inscrites en investissement sont :

- Les études,
- Les travaux de voirie,
- La démolition du bâtiment de l'Avenue Carnot,
- La mise en sécurité de l'école St. Poumet et de l'Eglise,
- L'effacement des réseaux,
- La dernière phase de travaux de la Belle Fontaine,
- La Maison de Santé,
- L'acquisition de matériel divers.

Port en € HT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à **1 150 000 €** et la section d'investissement à **649 000 €**.

Les principales dépenses inscrites en investissement sont :

- les études sur l'aménagement futur du quai Fouquet, études de dragage, études géotechnique sur le musoir Quai d'Acadie,
- L'installation d'un ponton Quai Fouquet (devant la Poste) et le renforcement du pied de quai,
- Les mouillages,
- L'acquisition de zodiacs, d'un élévateur, de bers,
- Les travaux à la maison des pêcheurs.
- Les travaux d'aménagement du parking en fond de Saline ;
- Le remplacement total de la station d'avitaillement

Aucun emprunt n'est prévu.

Monsieur Le Pelletier-Boisseau s'étonne que les travaux programmés à la Maison des Pêcheurs soient maintenus puisque le locataire prévu n'exerce plus. Les travaux concernent un bureau de l'étage qui n'est pas lié à l'activité du local du rez-de-chaussée. Le Conseil d'exploitation portuaire tranchera sur le devenir de ce local.

L'aménagement du quai Fouquet doit être envisagé sans tarder indique Monsieur Le Pelletier-Boisseau, les besoins sont réels et ne nécessitent pas d'étude selon lui.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du quai et des hangars doit être mis en lien avec l'activité située au-dessus. Il est nécessaire de tenir compte des flux piétons et de l'aménagement de la nouvelle gare routière par la CCBI.

ZA de MEREZEL en € HT

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 190 099.62 € constaté fin 2016 sera compensé par la vente des lots 133 440 et une subvention de la commune de 56 661.00 €.

VVF en € TTC

Remboursement intégral des intérêts - 9 223.00 €- et du capital - 70 534.36 €- par VVF villages.

SUBVENTIONS 2017

Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

BUDGET COMMUNE

- ASSOCIATIONS SPORTIVES**

	2017
VELO CLUB	1500
ASBI	5500+500
FOYER SOCIO CULTUREL	4500
DEFI CAP 15 Sport Santé	500
TOTAL	12 500

- ASSOCIATIONS CULTURELLES**

	2017
SONERION A GERVEUR	250
THEATRE VINDILIS	2500
ANIMONS PALAIS	1000
LA PUCE A L'OREILLE	1500
TOMM EO	4000+1000
LES GUERVEURS	1500
YOUNA	300
FESTIVAL LYRIQUE INTERNATIONAL	5000+1000
BELLE ILE EN JAZZ	1000
FESTIVAL PRESQU'ILE BREIZH	1200
MYSTERES de L'OUEST	1000+1000
TOTAL	22 250

- ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL OU EDUCATIF**

	2017
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE	100
BELLITHON	250
RESTOS DU CŒUR	1200
APEL ECOLE STE ANNE LE PALAIS	3500
AMICALE LAIQUE LE PALAIS	4000+1600+1360
INSERTION 30 000	Sous réserve
Solidarité Aide aux devoirs	500
TOTAL	12 510

- ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, DIVERS**

	2017
AU COIN DES PRODUCTEURS	500
CPIE	4000
SYNDICAT D'ELEVAGE	1000
L'ECOLE DU CHAT	500
ASS. PROTECTION ABEILLE NOIRE	200
SOUVENIR FRANCAIS	80
UNC SAUZON	80
MEDAILLES MILITAIRES Quiberon + BI	80
ABED (diabète)	100
SECOUR'ISLE	200
TOTAL	6 740

- ASSOCIATIONS DES COLLEGES MICHEL LOTTE ET STE CROIX**

	2017
COLLEGE STE CROIX - 22 élèves x 40€-	880
COLLEGE MICHEL LOTTE -58 élèves x 40€-	2 320
COLLEGE Michel LOTTE Résidence artistique	250
TOTAL	3 450

- OGEC SAINTE ANNE et SAINTE MARIE**

	2017
OGEC Sainte Anne Le Palais	79 163
OGEC Sainte Marie Sauzon	6 179
Total	85 342

Budget COMMUNE : subventions allouées en 2017 : 142 792.00 €

BUDGET PORT

- ASSOCIATIONS A VOCATION MARITIME**

	Proposition 2017
SNSM	1800
YACHTING CLUB DE BELLE ISLE / 6000 € sur 3 ex.	2000
TOTAL	3800

Budget PORT : subventions allouées en 2017 : 3 800 €

Monsieur Le Pelletier-Boisseau ne voit pas l'intérêt de prévoir une aide financière pour un chantier d'insertion en lien avec le maraîchage alors que l'activité existe déjà sur l'île. Il s'agit d'une réserve en prévision qui ne sera pas forcément utilisée. A propos de la restauration de La Belliloise par le Yachting Club, Monsieur Enhart indique que des demandes de subventions sont en cours auprès du département, de la région et de l'état et qu'une visite de la fondation du patrimoine maritime et fluvial est prévue le 14 avril. L'association prévoit aussi l'organisation d'une animation avec vente d'objets marins pour récolter des fonds. Après échange de vues, les subventions présentées sont votées à l'unanimité.

TARIFS PORT 2017

Monsieur Guennec indique que les contrats de port 2017 prenant en compte les nouveaux tarifs ont été adressés à tort aux usagers avant le vote du Conseil Municipal. Cette erreur, qui n'a pas échappé aux usagers du port, a fait l'objet d'un article dans le journal la semaine précédente indique Monsieur Guennec qui s'en excuse.

Suite au transfert de la compétence du port au Conseil Régional, une première réunion s'est tenue en mairie vendredi 24 février avec les membres du Conseil Régional et la présence de Monsieur Gérard LAHELLEC, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité. En tant que vice-président du conseil d'exploitation portuaire, Monsieur Le Pelletier-Boisseau aurait aimé y être convié.

Suite à une réunion de travail du 9 février 2017, une augmentation des tarifs de la plaisance est proposée selon les modalités suivantes :

- Port d'échouage : + 3%
- Bassin à flot : + 3%
- Bassin de la Saline : + 3%
- Avant-port : augmentation répartie sur 2 exercices :
 - Longueur < à 5 m :
Forfait annuel : base : 103 +86.50 soit 189.50€ en 2017+86.50 soit 276 € en 2018
Forfait (avril à novembre) +hivernage bassin à flot : base 206+ 88 soit 294€ en 2017 +88 soit 382€ en 2018
 - 5 m < longueur < à 7 m :
Forfait annuel : base : 155 +92.50 soit 247.50€ en 2017+92.50 soit 340 € en 2018
Forfait (avril à novembre) +hivernage bassin à flot : base 309+ 95 soit 404€ en 2017 +95 soit 499€ en 2018

Madame Marec s'interroge sur la pertinence d'une telle augmentation en l'absence d'investissements à venir. L'augmentation prévue entraîne un doublement des tarifs dans certains cas. Les services proposés dans l'avant-port seront-ils améliorés de façon à justifier cette augmentation ?

Le tarif de l'avant-port est presque le même que pour une place au mouillage devant une plage indique Monsieur Guennec, alors que les prestations sont différentes. Le tarif de départ était beaucoup trop faible précise Monsieur le Maire, il est donc normal de le rehausser pour qu'il corresponde au service rendu. Dans ce cas, il n'est pas logique de faire marche arrière poursuit Monsieur Enhart.

Après un vote avec 2 ABSTENTIONS et 20 VOIX POUR, les tarifs proposés sont adoptés. Ils devront être validés par le conseil d'exploitation portuaire dont la date sera fixée par la Région.

Pour Monsieur Le Pelletier-Boisseau, il serait normal d'augmenter aussi les redevances marchandises. Le cabotage tient une place importante dans l'activité portuaire et dégrade énormément les installations portuaires. Leur entretien doit être financé par les redevances marchandises or celles-ci n'ont pas augmenté depuis des décennies.

L'augmentation des redevances marchandises a été faite auprès du Conseil Régional avec qui le dialogue est ouvert mais la prise de compétence est récente et nécessite un temps d'observation avant toute décision précise Monsieur le Maire.

Le Conseil Régional semble être plus à l'écoute de ces considérations indique Monsieur Guennec. Mais il nous a aussi été rappelé qu'il fallait tenir compte du montant des redevances portuaires dans les investissements futurs rappelle Monsieur Guennec.

QUAI FOUQUET : Lot maçonnerie

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la commission MAPA et décide de retenir au titre du lot n°2, la Société SPAC pour l'installation d'un ponton quai Fouquet (devant La Poste) pour un montant de travaux de 41 306.80 € HT soit 49 568.16 € TTC.

Ce ponton aurait dû être prévu dans le marché initial souligne Monsieur Le Pelletier-Boisseau.

ZA de MEREZEL : Vente du lot 2 : 812 m² ZM 713 à la SARL BELLE ILE BLANC

Sur proposition de la commission de travaux du 22 mars, le Conseil Municipal accorde la vente du lot n°2 de la ZA de Mérézel à la SARL Belle Ile Blanc – parcelle ZM 713 d'une contenance de 812m² au prix de 45.74€ par m², TVA comprise dont la TVA sur marge au taux de 20% est de 5.74€/m², soit un montant net vendeur de 37 140.88 €.

La totalité des lots est ainsi attribuée, sous réserve de confirmation du projet du Coin des Producteurs qui attend une réponse des banques.

HAUTE BOULOGNE : Restauration de la toiture de l'ancienne cuisine de l'IPES

Le Conseil donne son accord pour la restauration de la toiture de l'ancienne cuisine et réfectoire des élèves de la maison d'éducation surveillée de Belle Ile sise à Haute Boulogne.

L'objectif est de sauvegarder ce bâtiment faisant partie intégrante de l'immobilier dédié au fonctionnement de la maison d'éducation surveillée.

Ce bâtiment était, jusqu'à 2015, utilisé par le propriétaire de la Citadelle pour stocker des matériaux, aucun entretien n'a été réalisé.

Le coût global de la première phase de travaux est estimé à 144 801.84 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Dépenses : 144 800 €

Recettes : 144 800 € dont :

Conseil Départemental : 20% soit 28 960

Conseil Régional : 20% soit 28 960

FSIPL (Etat) : 30% soit 43 440

Commune : 30% soit 43 440

MAISON DE SANTE

Comme indiqué lors du Conseil du 23 mars, Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage de la future maison de santé doit être assurée par une collectivité pour être éligible aux subventions FNADT(15%), DETR (21.15%), FSIPL (43.85%).

La participation communale serait alors de 200 000€ pour un montant prévisionnel estimé à 1 000 000€ HT.

Le contrat local de santé a été signé par la CCBI indique Madame Le Blanc qui s'étonne que ce projet ne soit pas, lui aussi, porté par la CCBI.

Cela ne fait pas partie des compétences de l'intercommunalités rappelle Monsieur le Maire.

En cas de maîtrise d'ouvrage communale, la municipalité peut-elle chercher à réaliser des économies demande Madame Marec.

Il faudrait être sûrs que tous les médecins resteront sur place indique Madame Le Blanc. Et dans cette hypothèse, qui en assurera la gestion ?

L'étude du projet a été réalisée par un cabinet spécialisé en tenant compte des besoins à long terme (projection sur les décennies à venir). Le Conseil Municipal n'est pas compétent pour y apporter quelconques modifications. La gestion sera probablement assurée par l'hôpital indique Monsieur le Maire qui se veut confiant au regard des améliorations apportées au dispositif de santé sur l'île depuis la mise en place du contrat local de santé.

Un loyer serait versé par les professionnels de santé.

Après un vote avec 2 ABSTENTIONS, 3 voix CONTRE et 17 voix POUR, le Conseil émet un avis favorable au projet et son financement prévisionnel.

QUESTIONS DIVERSES

- Le coin des producteurs confirme le projet d'acquisition dans la zone artisanale de Mérezel mais ne peut donner de date précise pour le projet. Le Conseil ne peut pas bloquer le lot indéfiniment et rappelle qu'en cas d'acquisition en 2017, le pétitionnaire a ensuite 2 ans pour démarrer les travaux. A ce titre, sachant que la compétence sera transférée à la CCBI au 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire propose d'attendre jusqu'à la fin de l'année. Monsieur HAYS rappelle que le Conseil s'était donné 6 mois et que cela fait déjà plus d'un an. Accord du Conseil pour un délai supplémentaire de 6 mois.
- Monsieur Le Pelletier-Boisseau demande que la direction « Locmaria » soit indiquée dans le bas de la descente de Port Guen.
- L'enrobé du terre-plein de la saline sera réalisé au mois de juin.
- Monsieur Grollemund expose un projet d'installation d'une patinoire pendant les fêtes de fin d'année. Le tarif de location de 18 000€ pourrait être ramené à 11 000€ auxquels il faudra ajouter la réalisation préalable d'un plancher bois soit un budget final d'environ 14 000€. Le financement pourrait être assuré en partie par les commerçants (environ 5 000€) en échange de tickets de gratuité. Les écoles seraient partie prenante du projet (avec ou sans participation financière).
- Le gasoil local a fait de nouvelles victimes, les causes sont encore inconnues mais les vérifications réalisées au dépôt d'hydrocarbures permettent d'assurer qu'il n'est pas en cause indique Monsieur le Maire.
- Les jeux du bois du génie ont dû être démontés en raison de leur vétusté mais seront remplacés prochainement précise Tibault Grollemund.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- *Remerciements pour les éclairages de La Grande Prairie*
- *L'augmentation de tarifs prévue dans l'avant-port est jugée exagérée par Monsieur Jean-Noël ANDRE, patron pêcheur en retraite, rappelant qu'il s'agit d'un port d'échouage, soumis aux aléas de la météo et offrant moins de confort que le bassin. Il souligne également qu'il est risqué de prendre en charge la gestion des mouillages extérieurs.*

Séance levée à 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 25 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Etaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.

Les Adjoints : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC.

Les Conseillers : Philippe ENHART, Yvette GALLENE, Marie-Céline GUILLERME, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Jacky LEMAIRE, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT.

Pouvoir : Jérôme HAYS à Martine COLLIN

Absents excusés : Jérôme LEDOUX, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN.

Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : **23** de présents : **19** de votants : **20** Convocation : **15 avril 2017**

Monsieur le Maire fait part de la visite de la présidente de l'association l'Ecole du Chat qui remercie la commune d'avoir alloué une subvention complémentaire permettant 2 stérilisations supplémentaires.

A propos du compte-rendu du dernier conseil, Monsieur Le Pelletier-Boisseau considère qu'il y a une erreur sur le nombre de voix lors du vote des tarifs du port. Sans doute liée à une confusion entre les voix CONTRE et les ABSTENTIONS. Erreur qu'il a signalé à Monsieur Portugal mais la délibération afférente avait déjà été transmise au contrôle de légalité. Monsieur Le Pelletier-Boisseau ne souhaite pas revenir sur le vote mais demande que la comptabilisation des votes à main levée soit effectuée de façon plus rigoureuse, que chacun lève bien la main ou que les votes soient organisés à bulletins secrets pour les dossiers plus importants.

Comptes Administratifs 2016 : sécurité juridique

Monsieur le Sous-Préfet de Lorient, par courrier du 29 mars 2017, conteste la légalité de la délibération concernant le vote des comptes administratifs. En effet, le quorum n'était pas atteint du fait du retrait du maire lors du vote (seuls 11 élus étant présents pour le vote). Les comptes administratifs 2016 sont donc à nouveau soumis au vote.

Monsieur Tibault GROLLEMUND, Président de séance lors du retrait du maire, présente les résultats 2016 des budgets suivants : Commune, Port, zone d'activités de Merezél, VVF. Les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative au budget de la COMMUNE

Le Conseil émet un avis favorable au remboursement du trop versé de 5500€ à la SOFCAP et valide la décision modificative suivante :

Dépense de fonctionnement : 678 charges exceptionnelles 5 500€

Recette de fonctionnement : 74121 dotation de solidarité rurale 5 500€

Quai FOUQUET : Marché lot 1 ponton

Après analyse des offres, le conseil décide de retenir la société PECH ALU International pour un montant de 75 760.00HT concernant le lot 1 : mise en place d'un ponton Quai Fouquet

Pour mémoire, le lot 2 maçonnerie d'un montant de 41 306.80 € HT a été confié à la SPAC.

Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si les câblages et les bornes sont compris dans les travaux du ponton.

Monsieur GUENNEC l'informe que les branchements AEP et électricité sont chiffrés à hauteur de 11 000€ HT.

Morbihan Energies : Pose d'horloges astronomiques

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public, Morbihan Energies propose la mise en place d'horloges astronomiques dans les 17 armoires de la commune.

La mise en place de ces horloges permettra :

- De sécuriser l'éclairage public et d'établir une programmation différenciée sur l'année (saisonnalité),
- D'affiner les réglages d'extinction par secteur,
- De synchroniser l'allumage et l'extinction de l'éclairage public de la ville,
- D'éviter la maintenance pour les changements d'heure deux fois par an,

Le montant prévisionnel de l'opération :	30 800 € HT
Montant plafonné HT de l'opération :	27 200 € HT
Contribution de Morbihan Energies +TEPCV 75%	20 400 € HT
Contribution de la commune	10 400 € HT

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si ce type d'horloge n'a pas été installé sur la RD 190. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué il y a deux ou trois ans mais les horloges actuelles des 17 armoires sont toutes manuelles d'où l'intérêt de rénover l'éclairage public de la ville et ainsi être toujours à la recherche des économies d'énergie. Madame MAREC demande de faire une évaluation à l'issue d'une année de fonctionnement.

Morbihan Energies : Eclairage Public : Rénovation en zone urbaine

Conformément au dispositif TEPCV, Morbihan Energies propose une convention de financement et de réalisation pour le remplacement des lanternes des voies communales n°10, 11, et 4 et des Glacis (33 points lumineux).

- Le montant total prévisionnel de l'opération :	32 350 € HT
- Contribution de Morbihan Energies +TEPCV	19 200 € HT
- Contribution de la commune	13 100 € HT

Accord du Conseil à l'unanimité.

Personnel communal

1- Création d'un emploi de police municipale :

Notre agent, en charge de la police municipale, quittera les services de la commune par voie de mutation à compter du 1^{er} juillet 2017.

Un agent saisonnier supplémentaire sera recruté pour pallier à l'absence durant l'été et permettre ainsi un recrutement définitif dans de bonnes conditions.

En vue de pourvoir au remplacement de l'agent titulaire, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de chef de service territorial de police municipale (catégorie B) en lieu et place de l'actuel emploi de gardien de police municipal (catégorie C). Accord du conseil à l'unanimité.

Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande qui détermine le grade, l'ancienneté du futur responsable de la police municipale et s'il existe un ratio d'agents au prorata de la population. Madame MAREC interpelle le conseil sur l'absence d'agent de police lors des congés du responsable de service.

Monsieur le Maire informe que c'est le Conseil Municipal qui décide de l'emploi à créer en précisant le grade. Monsieur LEMAIRE, en charge de la sécurité, préconise, à terme, la création d'un second poste de police municipale étant observé qu'en 2018, la commune assumera en totalité la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur la voirie. Selon Monsieur LEMAIRE, une équipe nécessiterait 3 agents à temps complet. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU est tout à fait favorable à la création d'un second poste à temps complet.

Madame KERIGNARD est également favorable et souligne que la commune emploie déjà un agent pendant une période de 6 mois.

2- Protection sociale complémentaire :

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La protection sociale complémentaire couvre deux risques :

- Le risque santé, à savoir les atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.
- Le risque prévoyance, à savoir les risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès.

Dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation et le maintien de sa garantie en cas de mobilité.

Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.

Le comité technique local a émis un avis favorable à ce projet le 11 avril dernier.

Monsieur le Maire propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé et prévoyance selon les modalités suivantes :

Nature du risque	Modalités de participation envisagée	Informations complémentaires
Risque santé	Participation forfaitaire en fonction de l'indice de rémunération de l'agent : <ul style="list-style-type: none"> - 20€/agent et /mois : indice majoré ≤ 350 - 15€/agent et /mois : 350 < indice majoré ≤ 450 - 10 €/agent et /mois : indice majoré > 450 	Mise en œuvre au 1 ^{er} juin 2017 Participation versée directement à l'agent.
Risque prévoyance	Participation forfaitaire fixée à 10 € par mois et par agent	Mise en œuvre au 1 ^{er} juin 2017 Participation versée directement à l'agent.

Cette participation représente une dépense annuelle de 5 820€ pour le risque santé, 3 360€ pour le risque prévoyance. Accord du conseil à l'unanimité.

Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande si les agents du port bénéficieront de cette protection sociale. Les fonctionnaires en bénéficieront comme tous les agents de la collectivité. Pour les agents sous contrat de droit privé, c'est une obligation de l'employeur, mais sous une autre forme juridique rendue obligatoire par la convention collective nationale des ports de plaisance.

Madame LE BLANC demande s'il ne serait pas plus intéressant, pour les agents, que la collectivité souscrive un contrat groupe. C'est ce que font les grosses collectivités comme le Centre de Gestion où le nombre d'agent est élevé mais notre effectif n'est pas assez significatif. Cela pourra toujours être renégocié dans le cas où toutes les communes décident d'y souscrire.

3- Modification du tableau des effectifs

Accord du conseil, à l'unanimité, pour :

- Supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à mi-temps à compter du 1^{er} juillet 2017 pour faire face aux tâches administratives suivantes :
 - mise en place des titres électroniques sécurisés pour les passeports depuis 2009 puis les cartes d'identité depuis le 1^{er} décembre 2016 pour les 4 communes de Belle-Ile (de plus en plus de personnes viennent du continent pour faire leur CNI ou passeport)
 - instruction des procédures de changement de prénom depuis le 20 novembre 2016
 - enregistrement et dissolution des PACS à compter de l'automne 2017
 - instruction des certificats d'urbanisme
 - instruction des déclarations préalables en urbanisme (sans compter l'alourdissement des procédures d'urbanisme)

Madame LE BLANC demande si un appel à candidature sera réalisé car ce demi-poste pourrait intéresser un agent d'une autre collectivité. La vacance de poste sera publiée selon la procédure classique et toutes les candidatures seront examinées précise Monsieur le Maire.

Il est important que les agents soient polyvalents et suivent des formations indique Madame LE BLANC qui demande si les agents des services techniques suivent aussi des formations. Les formations sont proposées chaque année précise Monsieur GUENNEC.

Logement Médecin : Tarifs

Le comité de pilotage du contrat local de santé a validé le 23 mars 2017 la nouvelle base de disposition du logement à destination des professionnels de santé, étudiants ou en stage à savoir :

- Mise à disposition par la mairie du logement avec une participation financière de 20€ par nuitée pour les médecins
- Gestion d'un planning d'occupation par la mairie de Palais
- Evaluation de ce dispositif prévue au bout d'un an

Le tarif fixé reste trop élevé pour les internes indique Madame COLLIN. Suite à plusieurs entretiens avec les médecins référents, Madame COLLIN suggère de fixer un tarif de 150€ mensuel pour les étudiants en médecine.

Madame LEBLANC demande si le tarif est fixé pour le logement ou par médecin car certains viendraient en famille. Monsieur le Maire précise que le tarif a été fixé en fonction du montant des dépenses de la commune par journée de location, il est donc fixé pour le logement.

Le Conseil, avec 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide de fixer à 150 € le loyer mensuel pour les étudiants en médecine.

QUESTIONS DIVERSES

- **Absence de transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes** : « Deux communes membres de la CCBI représentant 1892 habitants se sont prononcés contre le transfert de ladite compétence dans le délai requis » précise le courrier préfectoral du 11 avril 2017. En conséquence, le transfert de la compétence à la CCBI au 27 mars 2017 n'a pas eu lieu. Par ailleurs, le conseil communautaire peut à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté, sauf si, de la même manière, les communes s'y opposent.
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : Le conseil accepte, à l'unanimité, les évolutions du PADD recommandées par le cabinet CITTANOVA à savoir :
 - Suppression des références aux autres communes car il s'agit d'un PLU communal,
 - Assurer un niveau d'équipement numérique permettant de contribuer à la connectivité du territoire et à la diminution des besoins en déplacement :
Améliorer les performances des réseaux d'énergie (très haut débit, 4G et autres technologies) et éradiquer les zones blanches
 - Orientations concernant l'agriculture :
Prévoir une mobilisation des potentiels fonciers à l'intérieur de la trame urbaine de l'ordre de 60% par rapport à la production globale des objectifs en logements,
limiter la consommation de l'espace agricole et naturel à au moins 20% de celle consommé sur la dernière décennie,
- **PLU** : Monsieur le Maire fait part de son mécontentement contre les permis de construire attaqués au nom de la défense de notre environnement (voir l'article de presse paru la semaine dernière).
- Madame GALLENE demande ce qu'il advient du permis délivré à M. et Mme MARAIS dans la zone artisanale de Merezelle. Il est précisé que la jurisprudence permet la délivrance sur un même terrain de deux permis de construire à deux titulaires distincts. Le permis est en cours d'instruction et le projet pourra voir le jour dès que son pétitionnaire sera prêt.
- **Ecole Stanislas POUMET** : Les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école seront pris totalement en charge par Morbihan Energie. Pour ce projet novateur, notre participation financière annuelle, liée à l'amortissement du projet, n'excédera pas les gains obtenus sur nos factures d'électricité (autoconsommation) et sur la revente éventuelle de surplus. Madame MAREC demande l'évaluation du dispositif au bout d'un an. Monsieur le Maire indique que des travaux similaires sont prévus à l'abattoir et que certains particuliers se lancent aussi, à l'instar de Madame LE CLECH sur son hangar agricole. Le dispositif est différent précise-t-elle car la toiture est louée à Morbihan Energie. Tibault GROLLEMUND rappelle que la mairie et l'hôpital se sont équipés de véhicules électriques, comme certains particuliers. L'Eolien reste difficile dans le cadre privé poursuit Madame MAREC en raison des contraintes de dimension et l'exposition au vent.
- La présidente du **Musée sans Murs de Font Romeu** remercie la municipalité pour l'ancre marine. A ce propos, Monsieur GUENNEC indique qu'un banc constitué de skis de Font Romeu a été réalisé par les services techniques.
- Le **Conseil de Développement du Pays d'Auray – CODEPA-** organise une rencontre ayant pour thème « Réflexion sur l'insularité » à destination des représentants de la société civile le mardi 16 mai prochain puis une restitution à « chaud » aux élus bellillois le mercredi 17 mai 2017 à 11h à l'hôtel de la Désirade.
- Remerciements du **Yachting Club** pour la subvention accordée destinée à la restauration de La Belliloise.
- A l'occasion des 100 ans de la disparition des 1^{er} marins disparus lors de sauvetages avec le **canot Dubarre et Corvic**, Monsieur ENHART exprime sa déception relative au devenir de cet ancien canot. Les travaux de rénovations envisagés avec le concours de l'AFPA d'Auray n'ont pas vu le jour mais des travaux de peinture de moindre importance pourraient malgré tout être entrepris. Monsieur LE PELLETIER BOISSEAU se propose comme chef de chantier pour les coordonner. Toutes les bonnes volontés sont invitées à lui prêter main forte.

Séance levée à 22h00